

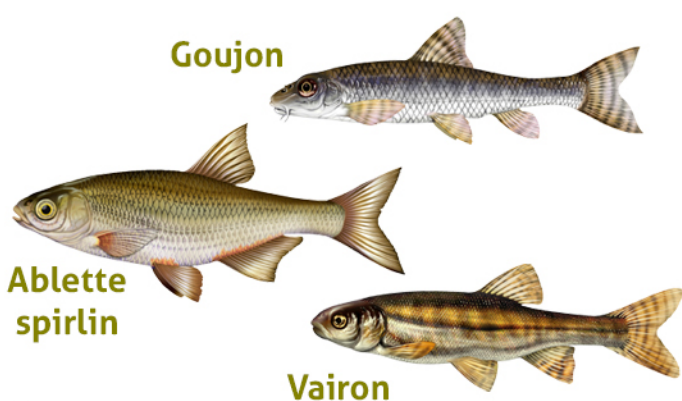


MAISON
WALLONNE
DE LA PÊCHE

Nombre maximum de poissons pouvant être prélevés par pêcheur et par jour



5 spécimens pour l'ensemble des espèces du groupe 3



Goujon

Ablette spirilin

Vairon

20 spécimens par espèce



Perche

5 spécimens

Sandre



2 spécimens

Brochet



1 spécimen

* 0 en eaux vives du 3^e samedi de mars au 1^{er} samedi de juin